



PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement  
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement  
- Échéance 2017 -

### CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

D43

De D417  
À D23

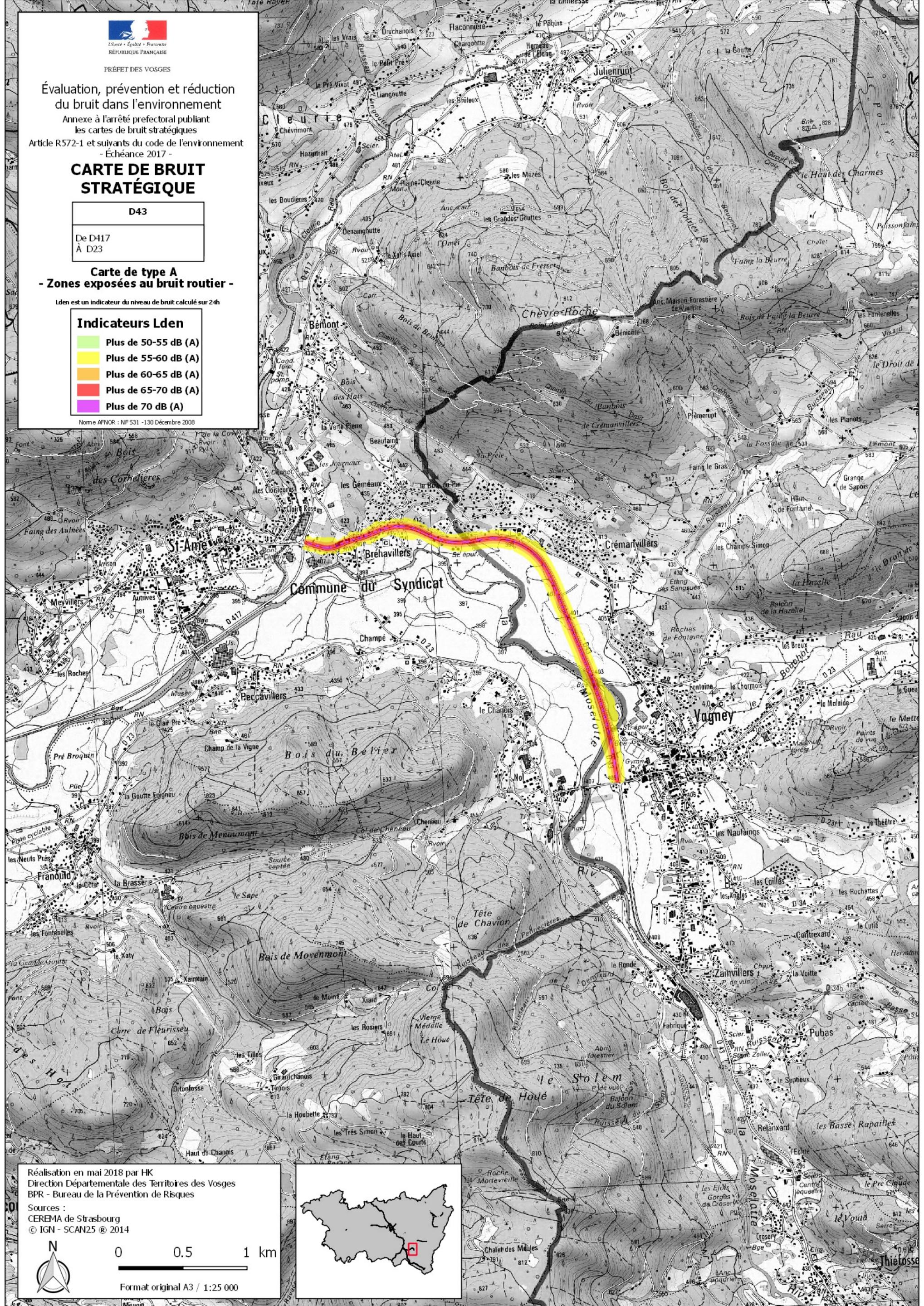
Carte de type A  
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h

#### Indicateurs Lden

- Plus de 50-55 dB (A)
- Plus de 55-60 dB (A)
- Plus de 60-65 dB (A)
- Plus de 65-70 dB (A)
- Plus de 70 dB (A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK  
Direction Départementale des Territoires des Vosges  
BPR - Bureau de la Prévention de Risques

Sources :  
CEREMA de Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

Format original A3 / 1:25 000

